



Stationnement interdit pour la livraison de Mobil-homes au camping des Maurois



Le mercredi 28 février de 08h00 à 17h00, il sera interdit de stationner dans les rues de Butel et des Maurois pour permettre la livraison des équipements

Documents

[Arrêté municipal 28/02/2024](#)

Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69